

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-10-18-008
Séance du 18 octobre 2023

Date de convocation : 12/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 12/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Virginie BECQUET, Aurore SAMIER, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Laurence RAVEROT, Christian PRADIER, René BERTRAND, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ, Amara BOUDIB, Patrick RENARD, Anne PIRAT, Eugène TURLET, Anthony RAMBEAU.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. Jean-Luc CHARVET donne procuration à Mme Anne FABIANO CONTIGLIANI, Mme Corinne DEBARREIX-PAGE donne procuration à M. GUILLEMOT, Mme Inès DUBOIS donne procuration à M. Franck GENILLON, M. Pascal JUSSEAUME donne procuration à Mme BECQUET Virginie, Mme Catalina GARCIA donne procuration à Mme Laurence RAVEROT.

ABSENTS : 1

SECRETAIRE DE SEANCE : Anthony RAMBEAU

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : FINANCES - Décision modificative n°1 -2023 du 18 octobre 2023

Rapporteur : Aurore SAMIER, Adjointe aux finances

Madame Aurore SAMIER, adjointe en charge des Finances, indique qu'une décision modificative du budget municipal est nécessaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus particulièrement l'article L 1612-11,

Vu la délibération 2023-04-04-19 du Conseil municipal en date du 4 avril 2023 approuvant le budget 2023 de la commune,

Considérant la nécessité de procéder aux diminutions, ouvertures et virements de crédits tels que figurant dans le tableau comptable ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables indispensables à l'activité de la ville.

Les modifications du budget portent sur la section d'investissement comme suit en dépenses :

- o Des modifications de comptes, sans augmentation de crédits, pour le paiement des frais d'études : opérations 356 et 394
- o Des diminutions de crédits : opération 394
- o Des augmentations de crédits sur les chapitres OPNI (opérations non identifiées)
- o La création de l'opération 429 « CTM – PASSAGE DE L'ARC »

Les modifications du budget portent sur la section d'investissement comme suit en recettes :

- o La correction du compte R001
- o La prise en compte de subventions
- o La perte d'une subvention
- o La modification du montant de l'emprunt

Ainsi, ces modifications portent le montant du budget d'investissement, équilibré en dépenses et recettes, à 2 147 796,32 €.

	DEPENSES - INVESTISSEMENT		RECETTES - INVESTISSEMENT	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
OPERATION 356 - CIMETIERE CORDIEUX - compte 21316	-51 000,00 €			
OPERATION 356 - CIMETIERE CORDIEUX - compte 2116		49 000,00 €		
OPERATION 356 - CIMETIERE CORDIEUX - compte 2031		2 000,00 €		
OPERATION 394 - AD'AP	-203 000,00 €			
OPERATION 394 - AD'AP - compte 2313	-5 200,00 €			
OPERATION 394 - AD'AP - compte 2031		5 200,00 €		
OPERATION 429 - CTM PASSAGE DE L'ARC - compte 2313 - travaux		50 000,00 €		
OPERATION 429 - CTM PASSAGE DE L'ARC - compte 21848 - mobilier		20 000,00 €		
OPERATION 384 - VOIRIE - compte 2151		9 000,00 €		
OPERATION 384 - VOIRIE - compte 2152		1 000,00 €		
OPNI -compte 21538 - Autres réseaux		21 000,00 €		
OPNI - 21838 - Autre matériel informatique		1 500,00 €		
OPNI - 2051 - Concessions et droits similaires		3 500,00 €		
OPNI - compte 2188 - autres immobilisations corporelles		13 000,00 €		
OPNI - compte 21534 - réseau électrification		22 000,00 €		
OPNI - 21316 - équipements de cimetière		7 000,00 €		
R001				304 718,32 €
chapitre 13 - compte 13461				37 781,69 €
chapitre 13 - compte 13461				3 087,52 €
chapitre 13 - compte 13462			-92 203,00 €	
chapitre 16 - compte 1641			-500 000,00 €	191 615,47 €
total DM	-259 200,00 €	204 200,00 €	-592 203,00 €	537 203,00 €
total DM	-55 000,00 €		-55 000,00 €	
BP 2023		2 202 796,32 €		2 202 796,32 €
BP 2023 + DM 1/2023		2 147 796,32 €		2 147 796,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessus ;

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20231025-2023-10-18-008-DE
Date de réception préfecture : 25/10/2023